



communauté de communes de la
presqu'île de crozon

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PRESQU'ÎLE DE CROZON

N° 26 - DÉCEMBRE 2012

Septentrion

Dossier

.....
DÉCHETS :
UNE NOUVELLE
ÉTAPE

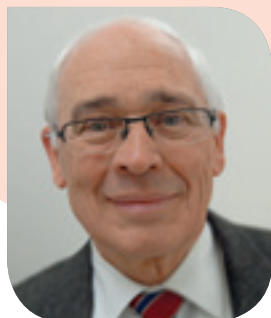


TOURISME
UN NOUVEAU
SITE INTERNET

NATURA 2000
LES PRÉS SALÉS

OUEST'KILÉ
L'ANNUAIRE DES
PROFESSIONNELS

M. Daniel Moysan //
Président de la Communauté de Communes



Le Grenelle de l'environnement a impulsé une nouvelle politique en matière de déchets, dont l'objectif principal vise la réduction en même temps que la maîtrise des coûts.

La tarification incitative

deviendra obligatoire en 2014. Elle a pour objet d'encourager les citoyens à mieux gérer leurs déchets. À cet effet, la communauté des communes va mettre en place progressivement une nouvelle organisation. Une équipe d'ambassadrices et d'ambassadeurs a été constituée pour expliquer à chacun cette nouvelle disposition, répondre à vos questions et proposer des solutions pour chaque cas particulier qui leur sera présenté.

Contrairement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est basée sur la valeur locative de votre habitation, la redevance incitative fait un lien direct entre le volume de déchets produits et le paiement. Le principe consiste à facturer en fonction du nombre de sorties du bac et de la taille de ce bac.

Mais la gestion des déchets, c'est aussi la réalisation de notre usine de valorisation des déchets fermentescibles, qui a commencé à fonctionner. Première de ce type en Bretagne, elle fournira un compost normé à partir de déchets verts, d'algues vertes et de la fraction fermentescible des déchets alimentaires.

C'est un nouveau projet parmi ceux que porte l'intercommunalité. Tous sont orientés vers le respect de la nature et portent en eux un profond respect de notre environnement. Aussi, en cette période propice aux bonnes résolutions, je vous propose de réfléchir à nos comportements de tous les jours. Efforçons-nous de moins gaspiller les ressources naturelles qui constituent la richesse de notre territoire et engageons-nous résolument dans la limitation de la pollution qui abîme notre si beau patrimoine naturel.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2013.

Sommaire

ÉCONOMIE

- 3 Un nouveau site Internet pour le tourisme en Presqu'île
- 3 Ouest'kilé, un guide pratique pour tous les Presqu'iliens

DOSSIER

- 4 Usine « verte » pour déchets verts !
- 5 Stockage des gravats
- 6 Redevance incitative : pour une réduction des déchets
- 8 Comment réduire ses déchets ?

NATURA 2000

- 9 À la découverte des espaces naturels : les prés salés

10 EN BREF

11 INFOS PRATIQUES

12 JEUX

Le Septentrion

Décembre 2012 - Numéro 26

Publication de la Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon
Z.A. de Kerdanvez - 29160 Crozon
e-mail : contact@comcom-crozon.com
www.comcom-crozon.com

Directeur de la publication :
Daniel Moysan

Rédaction : Lætitia Velly - Ségolène Guéguen

Crédits photos : couverture : Nicolas Gautier - intérieur : Communauté de communes sauf indication contraire

Maquette et mise en page :
Les Éditions Buissonnières
29160 Crozon - 02 98 26 22 50

Impression : Cloître Imprimeurs
29800 Saint-Thonan - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.



UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LE TOURISME EN PRESQU'ÎLE



Le nouveau site web du tourisme en presqu'île de Crozon, fruit du travail du service promotion touristique de la Communauté de Communes et des offices de tourisme de pôle de Camaret et Crozon, a été présenté aux partenaires le 24 octobre dernier.

www.tourisme-presquiledcrozon.fr, c'est l'adresse du nouveau site web qui a pour objectif de promouvoir la destination « Presqu'île de

Crozon ». Il permet aux visiteurs de découvrir les nombreux attraits du territoire, de rechercher un hébergement et d'organiser leur séjour, avec notamment un agenda de tous les événements et animations, et cinq rubriques : « découvrir », « bouger », « séjourner », « partager » et « pratique ».

Le site fait la part belle à l'interactivité, avec la possibilité pour l'internaute de donner et partager son avis sur les services proposés.

Une carte interactive permet d'organiser son séjour, par exemple en sélectionnant des activités ou événements à proximité de son hébergement. Les réseaux sociaux sont également à l'honneur, avec une présence active sur Facebook, Twitter, Flickr ou encore Fans de Bretagne.

Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire à une newsletter. On peut également rechercher un professionnel en ligne, grâce à l'application Ouest'kilé.

Après la mise en ligne, l'heure est désormais à la mise à jour et à la production de nouveaux contenus afin de promouvoir l'offre touristique et développer le référencement du site; une mission assurée par les offices de tourisme et la communauté de communes !

Contact :

Marine Belbéoc'h
Tél. : 02 98 27 24 76
tourisme@comcom-crozon.com

OUEST'KILÉ, UN GUIDE PRATIQUE POUR TOUS LES PRESQU'ÎLIENS

La Presqu'île de Crozon est riche de savoir-faire et de services parfois méconnus... Pour mettre en valeur les professionnels du territoire, la communauté de communes a créé Ouest'kilé, un outil multi-supports accessible sur smartphone et en version papier, mais aussi sur le site web touristique et, avant l'été 2013, sur le nouveau site de la communauté de communes.

Ouest'kilé permet aux habitants de longue date, aux nouveaux résidents ou aux visiteurs de rechercher une activité sur la Presqu'île, de connaître les prestations proposées par une entreprise locale et d'obtenir bien sûr ses coordonnées.

Ouest'kilé Mobile est accessible depuis un smartphone, notamment pour les visiteurs et les personnes en déplacement. Complémentaire du guide papier, il permet de rechercher facilement des adresses à proximité, de les géolocaliser et d'accéder à leur fiche d'identité. Les clients peuvent également partager leur avis sur les prestations d'une entreprise. De leur côté, afin de mettre en valeur leur activité, les professionnels sont invités à transmettre des photos ou de nouvelles informations, de manière très simple, à l'adresse contact@comcom-crozon.com.

Renseignements :

Communauté de communes
Tél. : 02 98 27 24 76



USINE « VERTE » POUR DÉCHETS VERTS !

Chaque année, en moyenne, 5500 tonnes de déchets verts, 1000 tonnes d'algues vertes et 120 tonnes de déchets biodégradables sont générées en Presqu'île de Crozon.

Ces déchets pourront désormais être traités sur place, grâce à la construction d'une usine de valorisation des déchets fermentescibles à l'arrière de la déchèterie de Kerdanvez.

Mise en route fin juillet, l'usine est actuellement en phase de test. Elle reçoit les déchets verts, une partie du bois et les souches apportés par les usagers et les professionnels en déchèterie, les algues vertes

ramassées par les services municipaux (préalablement « ressuyées » en haut de plage afin d'éviter le rejet d'eau salée), et à partir de 2013, les déchets biodégradables collectés chez les « gros producteurs » : restaurants, cantines, établisse-

ments de santé... À l'issue de leur traitement, ces déchets seront transformés en un compost normé, utilisable comme amendement par les agriculteurs et les particuliers.

6 ÉTAPES POUR OBTENIR DU COMPOST :

1. Réception et broyage des déchets verts.



2. Réception et contrôle des algues vertes : elles doivent être fraîches et contenir moins de 30 % de sable et de galets.



3. Pré-mélange : 1 volume d'algues vertes pour 2 volumes de broyats de déchets verts (chaque tunnel peut contenir 200 tonnes de mélange).



4. Fermentation dans les tunnels pendant 4 semaines, à une température de plus de 55 °C, avec oxygénation.



5. Maturation en tas à l'extérieur pendant 6 semaines pour les déchets verts seuls, 12 semaines en présence d'algues vertes, avec retournement tous les 15 jours.



6. Criblage afin d'obtenir le produit fini : du compost normé, qui sera analysé en laboratoire pour vérifier sa conformité. Les produits trop grossiers séparés lors du criblage retournent à l'étape de fermentation.

UN CONTRÔLE STRICT

André Bouguyon, suppléé par Jean-Paul Damoy, est chargé de l'exploitation de l'usine. Outre les travaux de maintenance réalisés avec différents engins (chargeur, broyeur, retourneur...), il suit en temps réel par ordinateur la température et le taux d'oxygène dans les tunnels, et intervient s'il le faut en augmentant ou en diminuant l'aération. André mesure également le taux d'H₂S (hydrogène sulfuré), ce gaz très toxique produit par la décomposition des algues vertes, et porte en permanence sur lui un détecteur qui émet une alerte si le niveau d'H₂S est supérieur à 10 ppm (partie par million). Jusqu'à présent, les taux relevés n'ont pas dépassé 0,5 ppm.



TRAITER SANS POLLUER

Aucun traitement chimique n'est utilisé sur le site. Les odeurs sont aspirées en continu depuis les tunnels **2** vers des bio-filtres **3**, où elles sont absorbées par un mélange d'écorces de pin. Remplacées au bout de 5 à 10 ans, ces écorces rejoindront le processus de compostage. Les effluents liquides sont épurés

grâce à trois lits plantés de roseaux **9**. Ce système fonctionne en circuit fermé, sauf lorsque le premier bassin **8** atteint un certain niveau : l'eau traitée est alors rejetée dans le milieu naturel. Les premières analyses effectuées sont conformes à la réglementation. L'eau de pluie des toitures récupérée dans le second bassin **7** est utilisée pour la protection incendie

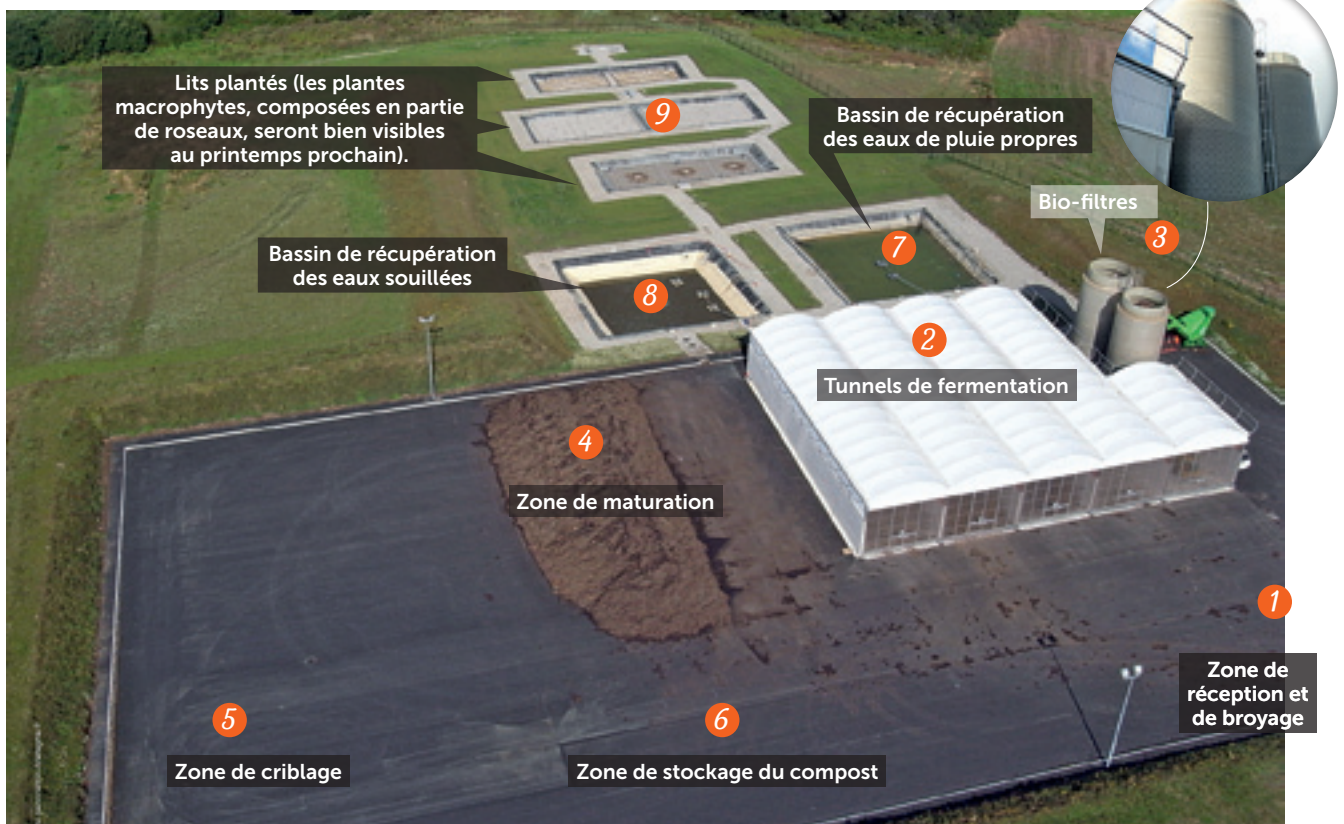
ou pour arroser les tas de déchets en maturation **4** lorsqu'ils sont trop secs. Le niveau de bruit mesuré lors des opérations de broyage varie de 41 à 46 décibels, des valeurs inférieures à celles autorisées. Enfin, pour gérer les espaces verts situés autour de l'usine, la communauté de communes compte faire appel à de l'éco-pâturage par des moutons.

UN SITE À VISITER

Le site pourra être visité par des groupes en dehors des périodes de réception d'algues vertes. Une journée « portes ouvertes » sera

organisée au printemps 2013 à l'intention des habitants de la Presqu'île qui souhaitent découvrir le site et son fonctionnement.

Renseignements :
Service Déchets – 0298272476



STOCKAGE DES GRAVATS

Une nouvelle installation de stockage des déchets inertes (ISDI) est en cours de réalisation par la communauté de communes à la zone de Kerdanvez à Crozon. D'une surface de 2,5 hectares, l'ISDI accueillera les déchets de chantier qui ne subissent pas de modification physique ou chimique dans le temps :

pierres, béton, parpaings, briques, carrelage, faïence, tuiles, ardoises, vitrages simples, enrobés... Les matériaux recyclables seront entreposés à part pour permettre leur concassage. Le site possédera également un caisson pour les déchets d'amiante liés à des déchets inertes.

Travaux de terrassement de la nouvelle installation de stockage de déchets inertes, en novembre 2012.



REDEVANCE INCITATIVE : POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Après le tri sélectif des déchets, mis en place en 2001, la presqu'île de Crozon se prépare maintenant à une nouvelle étape : la tarification incitative, qui doit être appliquée sur tout le territoire français à partir de 2014.

Le principe de cette tarification est simple : il s'agit d'intégrer dans la facture une part incitative, tenant compte du volume de déchets produits par chaque foyer. L'objectif est triple : réduire la production de déchets, permettre une plus grande équité entre les usagers et maîtriser les coûts.

Une nouvelle organisation pour la collecte des déchets est donc actuellement mise en place par la communauté de communes; au printemps prochain, tous les foyers de la Presqu'île devraient être dotés d'une poubelle équipée d'une puce électronique, qui permettra de comptabiliser le nombre de ramassages par le camion de collecte. Les foyers qui apportaient jusqu'à présent leurs déchets à un point tri recevront également un bac individuel; les bacs devront être réunis à des points de regroupement définis dans chaque village. En effet, un arrêt devant chaque maison dans toute la presqu'île serait techniquement infaisable, prendrait trop de temps et coûterait trop cher.

Des colonnes semi-enterrées accessibles par badge seront également installées à certains endroits pour les cas particuliers : plaisanciers, camping-caristes, caravanes, habitants partant en vacances... La fréquence de collecte restera la même : une fois par semaine, entre 6h et midi. Il conviendra donc de sortir son bac la veille au soir.

À RETENIR :

À partir de 2014, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères disparaîtra. La facturation des déchets sera désormais basée sur le volume du bac (120 litres pour 1 à 3 personnes, 240 litres pour 4 personnes et plus), et sur le nombre de ramassages (non sur le poids). La collecte sélective des sacs jaunes ne sera pas facturée : plus vous trierez et plus vous réduirez vos déchets, moins votre facture sera élevée !



À partir de 2014, le nombre de sorties du bac sera comptabilisé grâce à une puce électronique.

LE PLANNING

Juillet 2012 – été 2013 : distribution des bacs pucés et communication en porte à porte

Été 2013 : définition de la grille tarifaire

Automne 2013 : validation du fichier des abonnés

2^e semestre 2013 : distribution des badges d'accès aux déchèteries et aux colonnes semi-enterrées, distribution maîtrisée des sacs jaunes

2014 : facturation réelle de la redevance incitative.



Les agents de la communauté de communes retirent les « points-tri » (bacs collectifs).

L'ÉQUIPE « REDEVANCE INCITATIVE »

Carole Le Garsmeur est chargée de la mise en place de la redevance incitative sous la responsabilité de Grégory Monoyez, le responsable du service Déchets. Jean-Paul Damoy s'occupe des circuits de collecte, notamment en vérifiant la faisabilité technique sur le terrain. Six personnes ont été recrutées afin d'assurer la communication en porte à porte. Ces agents vont passer dans chaque foyer afin d'expliquer le principe de la tarification incitative et remettre un bac individuel « pucé » ou poser une puce sur le bac existant. En cas d'absence, les agents déposeront un avis de passage dans la boîte aux lettres pour une prise de rendez-vous.



L'équipe « redevance incitative » (de gauche à droite : Jean-Pierre Bideau, Catherine Peyron, Carole Le Garsmeur, Jean-Paul Damoy, Grégory Monoyez, Cathy Zephoris, Yannick Caer, Anthony Janeiro-Fortes, Elizabeth Le Blanc).



En avant pour cette nouvelle étape !

Une question sur la redevance incitative ? :
Appelez le 0298160250 !

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Aurai-je le droit de sortir mon bac aussi souvent qu'aujourd'hui ?

❖ Oui, vous pourrez continuer à sortir votre bac chaque semaine si vous le souhaitez. Cependant, chaque ramassage étant comptabilisé, mieux vaut attendre qu'il soit plein avant de le présenter à la collecte.

Ne vais-je pas avoir des problèmes d'odeurs si je sors moins souvent mon bac ?

❖ En utilisant un composteur, vous diminuerez la quantité de déchets dégageant des odeurs. Vous pouvez aussi envelopper les restes de poisson ou de fruits de mer dans un journal, puis dans un sac plastique bien fermé.

Comment cela va-t-il se passer pour les personnes résidant en appartement ?

❖ La commission Déchets travaille actuellement avec les syndicats afin de définir une organisation au cas par cas.

Vais-je payer plus si mes voisins déposent leurs poubelles dans mon bac ?

❖ Non, car la facturation sera basée sur le nombre de sorties du bac, et non sur son poids.

Cette nouvelle tarification ne risque-t-elle pas d'engendrer des dépôts sauvages de déchets ?

❖ Les retours d'expérience des autres collectivités montrent que des incivilités peuvent être constatées au début de la mise en place. Une bonne sensibilisation associée à des sanctions sous forme d'amende suffit généralement à les faire disparaître...

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

À partir de 2014, la facture « ordures ménagères » sera basée sur le volume de déchets produits, et non plus sur la taxe foncière. Une bonne nouvelle pour ceux qui produisent peu de déchets, et une véritable incitation à en produire moins pour les autres ! Oui, mais comment faire ?

Tout d'abord, faites de votre sac jaune un allié et confiez-lui vos emballages recyclables (briques de lait ou de jus de fruits, boîtes de conserve, canettes, barquettes alu, bouteilles et flacons en plastique) et vos cartons, papier ou enveloppes. Le verre dans la

poubelle, c'est proscrit ! Bouteilles, pots et bocaux rejoindront une colonne à verre ou l'aire de stockage de Kerdanvez.

Ensuite, « adoptez » un compositeur ! La Communauté de Communes en propose toute l'année à prix réduit. Votre compositeur accueillera tous vos déchets de cuisine, y compris marc de café et sachets de thé, papier essuie-tout, journaux souillés ou mouillés... ils s'y transformeront tranquillement en compost, en compagnie de vos déchets verts.

Apportez en déchèterie vos objets à piles, électriques ou électroniques, pots de peinture ou autres produits de traitement, piles, néons, polystyrène, objets en plastique dur, bidons métalliques... Pensez à les entreposer afin de réduire vos déplacements. Réutilisez ce qui peut l'être, en faisant réparer, en revendant, en apportant à la recyclerie les objets réutilisables...

Composter ses déchets permet d'alléger de 30 % sa poubelle !



© illustrabank_BELVEZET



En savoir plus

Consultez la liste des déchets acceptés et la liste des déchets refusés en déchèterie sur www.comcom-crozon.com.

Enfin, en faisant vos courses, choisissez les produits moins emballés, en vrac ou en grande contenance, et privilégiez les produits réutilisables ou rechargeables. Vous ferez en plus des économies !

LA RECYCLERIE DE LA PRESQU'ÎLE

La recyclerie de la Presqu'île, gérée par l'ESAT de l'Armorique – Les Papillons Blancs du Finistère, est située juste avant la déchèterie, zone de Kerdanvez à Crozon.

Horaires d'ouverture :

Mercredi 9h30-12h et 14h-16h30 (ouverture supplémentaire le samedi prévue pour 2013).

Renseignements :

Tél. 0298276211.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS EN IMAGES



Atelier « Cuisine zéro déchet » par l'association « Aux goûts du jour », le 24 novembre 2012, ou comment cuisiner les restes ! Retrouvez les recettes réalisées lors de cet atelier sur www.comcom-crozon.com



À partir de matériaux recyclés, les enfants des écoles (ici, le CLSH de Tal-ar-Groas) ont fabriqué des décorations de Noël installées dans les halls des mairies, de la piscine et de la communauté de communes.

En savoir plus :

Pour toute information concernant les couches lavables : Ségolène Guéguen ou Marine Belbéoc'h – 0298272476.



Découverte des couches lavables, le 23 octobre dernier, avec Louli des Bois : plus écologiques, plus saines et bien moins chères que les couches jetables !

© istock photo_princessdial

À LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS : LES PRÉS SALÉS

On appelle « pré salé » la végétation herbacée et épaisse qui pousse au bord des estuaires et des lagunes, le long du littoral, là où la vase prend le dessus sur le sable. Les principaux prés salés de la Presqu'île sont l'estuaire de l'Aber à Crozon, l'île au Renard, et les étangs de Quélern et de Kervian à Roscanvel.

Associé aux vasières, cet écosystème accueille de nombreux oiseaux, comme par exemple les Tadornes de Belon, qui profitent de la richesse de ces sites en crustacés et en plantes originales adaptées au milieu salin.

© Roland Lidema



Quelques-unes de ces plantes se gorgent d'eau pour diminuer la concentration en sel dans leurs cellules, tout en limitant leur surface au soleil. Ces plantes dites « succulentes » ressemblent à certaines plantes grasses des déserts. D'autres filtrent directement le sel ou l'éliminent en l'évacuant par les feuilles.

DES PLANTES QUI RÉSISTENT À L'EAU DE MER...

L'aster maritime (*Aster tripolium*) : appelée également oreille de cochon, l'aster maritime affectionne les sols salés et accepte une immersion régulière. Ses fleurs aux couleurs pastel et au cœur jaune d'or s'épanouissent au mois de juillet.



L'obione (*Halimolobos portulacastris*) : c'est une petite plante arbustive aux feuilles d'un vert gris cendré. Contrairement à la salicorne, cette plante ne supporte pas d'être immergée à chaque marée et poussera donc plus haut sur le rivage, dans les zones recouvertes lors des pleines mers de vives eaux (schorre).



La salicorne (*Salicornia sp*) : il en existe plusieurs espèces. Appelée aussi haricot de mer, la salicorne est comestible et se prépare en salade, ou comme les cornichons. Elle pousse au printemps dans les zones immergées à chaque marée (slikke).



© Sergiy Zhukovskyy

ET UNE PLANTE RARE !

Le petit statice (*Limonium humile*), également appelée lavande de mer, est protégé au niveau national depuis 1982, car elle n'est présente en France que dans la rade de Brest. Cette plante est aujourd'hui menacée par une espèce importée des États-Unis : **la spartine** (*Spartina alterniflora*), une plante invasive qui couvre petit à petit les vasières des estuaires bretons.



© Loïc Ruellan



Le site de l'Aber à Crozon est un exemple d'habitat de type « pré salé »

En bref...

INAUGURATION DE LA MICRO-CRÈCHE DE TELGRUC

La micro-crèche de Telgruc sur mer, financée à hauteur de 82380 € par la Communauté de Communes pour un coût total de 467542 €, a été inaugurée le 29 septembre 2012. Animée par une éducatrice de jeunes enfants et deux aide-maternelles, elle a une capacité d'accueil de 10 places et est ouverte aux enfants de 3 mois à 6 ans originaires de l'ensemble de la Presqu'île. Les sept communes participent aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'enfants.



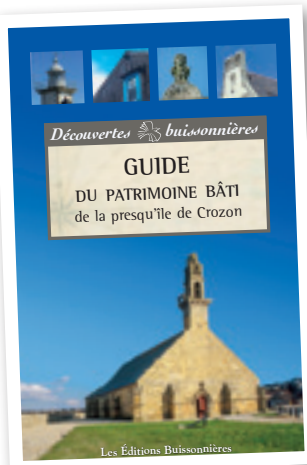
Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Renseignements et inscriptions :

Crèche Attitude – 0298739302

GUIDE DU PATRIMOINE BÂTI



Un guide sur le patrimoine bâti de la Presqu'île de Crozon vient de paraître, grâce à la collaboration entre la Communauté de Communes et les Editions Buissonnières. Ce guide s'appuie sur le recensement réalisé par le Service de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Bretagne et la communauté de communes, en collaboration avec le Conseil Général du Finistère et

le Parc Naturel Régional d'Armorique. Riche en photos, illustrations et anecdotes, il vise à mettre en valeur les édifices majeurs de notre territoire, mais aussi les éléments moins connus et plus modestes mais tout aussi dignes d'intérêt, majoritairement issus de l'habitat traditionnel, rural et maritime.

En vente en librairie (12 €).

USINE DE PORAON : LES TRAVAUX ACHEVÉS

Après 11 mois de travaux, la réhabilitation de l'usine de production d'eau potable de Poraon est terminée. L'usine a été remise en service en décembre, et son

fonctionnement a été observé pendant 1 mois conjointement par l'entreprise Stéreau et le service de l'Eau de la communauté de communes. Le prochain numéro du Septentrion, en avril 2013, consacrera un dossier spécial à cette nouvelle usine moderne et performante, qui permet de produire une eau de qualité.



JOURNÉE DES ASSISTANTS MATERNELS : « L'ENFANT ET LE LIVRE »

La « Journée Nationale des Assistants Maternels » a été organisée le 17 novembre dernier au Musée des Vieux Métiers à Argol par le RAPAM (relais accueil parents assistantes maternelles) de la Communauté de Communes et les sept communes de la Presqu'île de Crozon, avec l'aide des assistantes maternelles de la presqu'île.

Cet événement a rassemblé 77 personnes (familles, assistants maternels, professionnels de la petite enfance...) autour d'animations sur le thème « l'enfant et le livre » : conteuse, atelier maquillage, atelier « petite création d'un livre », exposition photos et présentation du « tapis de lecture » créé par le RAPAM, les assistantes maternelles et les bibliothèques de Roscanvel et de Lanvéoc.



UN NOUVEAU CHAUFFEUR AU SERVICE DÉCHETS

David Pennamen a rejoint l'équipe du service Déchets de la communauté de communes depuis le 1^{er} octobre 2012. Ce Telgrucien âgé de 35 ans possède une expérience de plus de 15 ans dans le transport routier national et international.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PRESQU'ÎLE DE CROZON

Z.A. de Kerdanvez – BP 25 - 29160 CROZON

Tél. 0298272476 – Fax : 0298160071

E-mail : contact@comcom-crozon.com

Site Internet : www.comcom-crozon.com

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30

Vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h



PISCINE NAUTIL'YS

**Horaires d'ouverture au public
(vacances de Noël)**

	Matin / Midi	Après-midi / Nocturne
Lundi	fermé	fermé
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	fermé	14h - 18h30
Jeudi	10h-12h	14h - 18h30
Vendredi	fermé	14h - 18h30 et 20h - 21h30
Samedi		14h - 18h30
Dimanche	9h-12h30	14h - 18h30

Activités d'hiver

Depuis novembre et jusqu'à fin mars, les activités hivernales ont repris :

Cours « surfeurs » : pour conserver une bonne condition physique pendant la trêve hivernale, être aussi à l'aise en surf qu'en natation, et de s'initier aux pratiques de sauvetage. Ouvert aux jeunes et aux adultes (jeudi de 18h15 à 19h15).

Cours d'esquimautage : pour les pratiquants de kayak de mer, afin de s'entraîner à se redresser le plus vite possible en cas de renversement de l'embarcation. Dispensés par le Centre nautique de Crozon Morgat, le jeudi de 18h15 à 19h15.

SERVICE EAU

En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture des bureaux, appelez le répondeur de la Communauté de Communes (0298272476) pour obtenir le numéro d'astreinte.

DÉCHÈTERIES HORAIRE D'OUVERTURE

Les déchèteries de Camaret et de Crozon seront fermées lundi 24 décembre et lundi 31 janvier. La déchèterie de Camaret sera exceptionnellement ouverte mercredi 26 décembre et mercredi 2 janvier.

Période	Crozon	Camaret
1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi au samedi 9h - 12h* et 13h30 - 17h*	Lundi au samedi 9h - 12h* et 13h30 - 17h*
Jours de fermeture	Dimanche et jours fériés	Mercredi, dimanche et jours fériés

*Les portes d'accès sont fermées 5 mn avant l'heure de fermeture

COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères n'aura pas lieu le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Elle est décalée au 26 décembre et au 2 janvier à Lanvéoc, et au 27 décembre et au 3 janvier à Roscanvel et au Fret.

ENER'GENCE informations sur les économies d'énergie



Prochaines permanences :

Mercredi 23 janvier, Mercredi 27 février,
Mercredi 27 mars 2013

Horaires :

9h-12h - Mairie de Crozon : sur RDV éventuellement
14h-17h - Mairies de Camaret, Lanvéoc et Telgruc :
sur RDV uniquement

Contact : Ener'gence – Tél. 0298331514

ADIL - information sur le logement



Prochaines permanences :

Vendredi 18 janvier, Vendredi 15 février,
Vendredi 15 mars 2013.

Horaires :

9h-12h et 13h30-16h30

Communauté de Communes, zone de Kerdanvez à Crozon.

Contact : ADIL – Tél. 0298463738

CHENIL DE KERDANVEZ

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 13h45 à 16h45,

vendredi de 10h à 14h,

samedi de 9h à 12h.

Contact : Nathalie Viguier -

Tél. 06 08 26 71 68



